
OUVERTURE DES MARCHÉS EUROPÉENS A LA VIANDE BOVINE CANADIENNE ET SUD-AMERICAINE : LE VRAI DU FAUX

Paris, le 4 juillet 2019 – Après près de vingt années de négociations et de discussions, le traité commercial entre l'Union européenne et les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) a été signé vendredi 28 juin 2019. Par ailleurs, l'Assemblée nationale doit ratifier définitivement l'accord du CETA avec le Canada avant 17 juillet 2019. Le point sur ces décisions controversées et autour desquelles circulent de nombreuses informations contradictoires.

Quel est le poids des nouveaux contingents accordés au Canada et au Mercosur ?

Si certains pensent qu'ils représentent une faible part de la consommation de viande bovine en Europe (67 950 T au total pour le Canada et 99 000 T à droits de douanes préférentiels de 7.5% pour le Mercosur, soit environ 2% du marché européen) et qu'ils ne sont pas une menace pour les filières européennes, la réalité est toute autre. En effet, il convient de comparer ce qui est comparable ! Le poids de ces nouveaux contingents n'est pas à mettre en perspective de tout le marché européen : ils vont cibler en grande partie le segment de marché spécifique de l'ailoyau. Un marché très rémunérateur et beaucoup plus valorisé en Europe que sur leur territoire. Ainsi, l'arrivée massive de ces pièces à griller vient menacer un segment de marché Européen qui représente 400.000 T et risque donc de confisquer 40% du marché le plus rémunérateur aux éleveurs et opérateurs européens.

La viande importée en Europe respectera t'elle les mêmes normes que celles qui s'appliquent aux éleveurs européens ?

Certains défenseurs des accords soutiennent l'idée que la viande importée respectera les normes européennes, que les contrôles seront fiables et qu'il n'y aura pas de bœuf aux hormones.

Toutefois, la question ne repose pas uniquement sur l'usage des hormones, seules substances aujourd'hui interdites dans les accords ! Notre inquiétude se fonde plutôt sur la question de l'utilisation d'autres produits interdits en Europe depuis de nombreuses années et qui ne sont pas prévus dans les accords. Si l'UE réussit (malgré certaines difficultés) à interdire le bœuf aux hormones à ses partenaires commerciaux, les règles de l'OMC ne lui permettent pas d'imposer ses normes de production. Ainsi, le risque court de retrouver demain dans nos assiettes de la viande bovine pour laquelle des farines animales auraient été utilisées dans l'alimentation des animaux tout comme des antibiotiques administrés comme activateurs de croissance, sans oublier l'utilisation autorisée de produits OGM et de pesticides (plus de 200 substances autorisées au Brésil).

Quelles garanties sur la traçabilité des viandes importées ?

Alors que les viandes bovines françaises font l'objet d'une traçabilité obligatoire individuelle de chaque animal, de son lieu de naissance jusqu'au lieu de transformation de la viande, le Canada et le Mercosur n'imposent quant à eux aucune traçabilité individuelle. La traçabilité des bovins se fait donc par lot, et uniquement à la sortie des exploitations. Un système qui a de quoi inquiéter, d'autant qu'une commission d'enquête du Parlement européen s'était rendue au Brésil début 2018 et avait émis de sérieux doutes sur les modalités de traçabilité et de contrôle en vigueur dans ce pays...

Et sur le respect de la protection animale et des enjeux environnementaux ?

Faut-il rappeler que si la France compte en moyenne 60 vaches par exploitation, ce sont près de 30 à 50 000 têtes que comptent les feedlots de ces pays exportateurs ? C'est pourquoi la filière s'inquiète face à la capacité rapide de ces pays à produire de forts volumes selon des standards de production qui ne répondent pas aux exigences des consommateurs et ambitions de la Politique Agricole Commune à la fois sur le plan environnemental et de la protection animale. Accès des animaux à l'alimentation, à l'eau, aux soins, surface minimale par animal ... sont autant de prérogatives qui ne font l'objet d'aucune obligation réglementaire, dans

les pays du Mercosur. Enfin, l'élevage bovin brésilien est aujourd'hui responsable à 80 % de la destruction de la forêt amazonienne.

Quels impacts sur le marché Français et Européen ?

On peut prétendre que l'accord avec le Canada n'a eu que très peu d'impact sur la filière Française et Européenne. En effet, le pays n'aurait exporté que 1.000 T de viande de bœuf en 2018, ce qui représente 2% du contingent autorisé.

Il est également dit que seules 36 fermes canadiennes seraient en mesure de produire de la viande de bœuf sans hormone ce qui ne représenterait pas de danger pour le marché européen.

Il est pourtant évident que la filière canadienne tend à s'organiser pour exporter davantage vers l'Union européenne. C'est pourquoi, entre 2017 et 2018, elle a été en mesure de doubler ses exportations de viande bovine et que compte tenu de la taille des exploitations, elle est sur le point de produire encore plus à moyen terme.

A l'heure où l'ensemble des éleveurs français connaît des graves difficultés économiques et où les attentes sociétales tendent à aller vers une consommation responsable et durable, faut-il continuer d'accepter de tels accords et permettre l'arrivée massive de ces viandes importées ?

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. En savoir plus : www.la-viande.fr / www.INTERBEV.fr